

**COMMUNE DE VERNIER**

**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Un mérite verniolan plus attractif**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le mérite verniolan est actuellement décerné une fois par législature. Pour cette législature, il a été décerné tout récemment. 4 candidatures seulement nous sont parvenues : des individus, une association et un groupement de personnes. Les législatures précédentes, le mérite avait de même attiré très peu de candidatures. Convaincus que Vernier compte de nombreux habitants méritants, nous souhaitons que le mérite verniolan intéresse plus et attire plus, en particulier auprès des jeunes générations.

Nous avons aussi été frappés par la difficulté d'évaluer les candidatures. En absence de critères précis, il est impossible d'évaluer de façon impartiale des personnes et des groupes de personnes actifs dans des domaines très variés.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à définir les objectifs du mérite verniolan et les critères d'évaluation des candidats ;
- 2 à trouver des moyens visant à attirer plus de candidatures ;
- 3 à envisager de décerner le mérite verniolan plus fréquemment.

Anne Compagnon Kaufmann

Conseillère municipale

Vernier, août 2023